



Certificat interuniversitaire en médiation

FORMATION GÉNÉRALE À LA MÉDIATION (MG)

FORMATION SPÉCIALISÉE ET INTERDISCIPLINAIRE
À LA MÉDIATION CIVILE ET COMMERCIALE ET
À LA MÉDIATION SOCIALE (MCCS)

FORMATION SPÉCIALISÉE ET INTERDISCIPLINAIRE
À LA MÉDIATION FAMILIALE (MF)

FORMATION SPÉCIALISÉE ET INTERDISCIPLINAIRE
À LA MÉDIATION LOCALE, LA MÉDIATION SCOLAIRE
ET LA MÉDIATION PÉNALE (MLSP)

médiation





INTRODUCTION

Ces dernières décennies, la médiation n'a cessé d'investir les secteurs de la vie sociale, qu'ils soient privés ou publics. Si les sphères d'application de la médiation se multiplient, n'est pas médiateur qui veut. La médiation est un processus structuré qui fait appel à des techniques, des compétences et des habiletés qui ne s'improvisent pas. Comme toute autre, la profession de médiateur s'apprend.

Par ailleurs, si, légalement, toute personne peut s'établir en tant que médiateur, seule celle qui bénéficie d'un agrément délivré par la Commission fédérale de médiation peut être désignée dans le cadre d'une procédure judiciaire et voir les accords obtenus grâce à son intervention homologués par un juge dans les matières familiale, civile, commerciale et sociale.

Face à l'augmentation du recours à la médiation et à la nécessité – institutionnelle et professionnelle – de développer les compétences des médiateurs et futurs médiateurs, l'Université catholique de Louvain (UCL), l'Université de Namur (UNamur) et l'Université Saint-Louis (U. Saint-Louis) ont souhaité offrir une formation universitaire théorique et pratique à la médiation. C'est pourquoi ces universités partenaires proposent quatre programmes de formation continue, multidisciplinaires et certifiants.



INFORMATIONS GÉNÉRALES ET COMMUNES AUX QUATRE PROGRAMMES

PUBLIC

Nos programmes s'adressent à tous ceux qui s'intéressent à la médiation, qu'il s'agisse de **médiateurs** désireux d'asseoir leur pratique professionnelle sur une formation universitaire, de **futurs médiateurs** qui se destinent à la pratique de la médiation dans tous ses secteurs d'application, voire de **personnes désirant seulement s'initier à la médiation** pour développer une autre approche du conflit et de sa résolution.

OBJECTIFS

Nos programmes offrent aux participants les **bases théoriques et pratiques de la médiation**, dans un cadre général et/ou plus spécialisé.

Ils assurent, tout d'abord, une **solide formation théorique** à travers le regard croisé de plusieurs disciplines porté sur le conflit et ses modes de résolution. Dans une perspective critique et universitaire, les programmes intègrent le processus de la médiation dans le contexte plus général de l'évolution de la société et de ses institutions en réponse aux besoins et aux capacités des individus et des groupes. Ils mettent en exergue les multiples facettes de la médiation et, en particulier, ses différences avec les autres modes alternatifs de règlements des conflits, les enjeux qui lui sont sous-jacents, les avantages, difficultés et limites qu'elle présente, etc. Ils explicitent la place que le législateur reconnaît à la médiation, en soulignant les spécificités que présente ce processus dans le cadre « formel » de la loi du 21 février 2005 et en dehors de celui-ci. Ils forment, enfin, le (futur) professionnel aux enjeux éthiques, déontologiques et juridiques de son intervention.

Les programmes tendent également à faire acquérir **les outils propres aux techniques de la médiation et à développer les compétences et habiletés personnelles du (futur) médiateur** afin d'être à même de répondre à une demande d'intervention dans une situation de crise et/ou de conflit, que cette demande soit formulée par des particuliers, par des organisations ou par des institutions.

À cette fin, les séances de formation à la pratique de la médiation permettent de faire pratiquer la médiation à travers des exercices de mise en situation (jeux de rôles principalement).



INFORMATIONS GÉNÉRALES ET COMMUNES AUX QUATRE PROGRAMMES

De façon adaptée aux évolutions tout à la fois des participants et du groupe, ces séances accompagnent l'apprentissage progressif des compétences et habilités qu'un tel processus requiert, à savoir :

- l'observation, l'analyse et la « facilitation » de l'écoute et du dialogue dans les relations interpersonnelles, en tenant compte des contraintes et ressources des personnes (situation personnelle, histoire, culture, langage, etc.) et de leur environnement (contraintes éventuelles, rôle joué par des tiers, etc.) et en les aidant à trouver par elles-mêmes des solutions négociées aux difficultés qu'elles rencontrent;
- parvenir à une posture de juste équilibre entre l'établissement et le contrôle du respect du cadre structuré dans lequel doit se dérouler la médiation (indépendance, neutralité, confidentialité et secret, etc.) et la créativité que la résolution du conflit demande;
- une compréhension critique du rôle du médiateur vis-à-vis de tous les intervenants au processus de médiation – parties « médiées », conseils, avocats, experts, observateurs, etc.;
- la capacité à porter un autre regard sur le conflit (sa prévention et sa résolution), à prendre le recul nécessaire par rapport à ses propres émotions et à mesurer les enjeux éthiques et déontologiques de son intervention.

PÉDAGOGIE

Nos formations sont **adaptées à un public d'adultes en formation continue**. Elles se veulent, en outre, **multidisciplinaires** et **participatives**. Elles reposent, enfin, sur des enseignements théoriques et des séances de formation à la pratique de la médiation organisées le plus souvent en **groupes restreints**.



INFORMATIONS GÉNÉRALES ET COMMUNES AUX QUATRE PROGRAMMES

CERTIFICAT INTERUNIVERSITAIRE

Les universités partenaires sont habilitées à délivrer deux types de documents à l'issue de chacune des formations qu'elles organisent :

- une **attestation de participation** en formation continue, que l'on obtient en participant activement aux sessions de la formation;
- un **certificat d'université**, qui est un document officiel reconnu en Communauté française de Belgique et qui octroie au participant qui a activement suivi les activités de la formation et a satisfait à ses épreuves d'évaluation une reconnaissance de crédits ECTS qui peuvent être valorisés dans la matière de la médiation lors d'une inscription ultérieure à un programme d'une université européenne (sous la forme, par exemple, de dispense de certains enseignements).

L'AGRÉMENT DU MÉDIATEUR

Les universités partenaires ne sont, par contre, pas compétentes pour délivrer l'**agrément du médiateur**. Une telle compétence revient exclusivement à la Commission fédérale de médiation en vertu de la loi.

Nos programmes en médiation générale (MG), en médiation familiale (MF), en médiation civile et commerciale et en médiation sociale (MCCS)¹ rencontrent, toutefois, les conditions minimales de formation théorique qui sont imposées par ladite Commission en vue de la délivrance d'un agrément dans ces matières*.

¹ Ces trois formations sont agréées par la Commission fédérale de médiation.

* voy. la décision du 1^{er} février 2007 déterminant les conditions et procédures d'agrément des instances de formation et des programmes de formation pour médiateurs agréés, telle que modifiée par une décision du 11 mars 2010.



QUELQUES MOTS SUR LE CONTENU DE NOS QUATRE PROGRAMMES

FORMATION GÉNÉRALE À LA MÉDIATION (MG)

158 h – 12 ECTS

Le programme de formation générale à la médiation offre une **formation de base** à la médiation, sans orientation spécialisée.

Le programme se compose d'enseignements théoriques, auxquels se joint une formation à la pratique de la médiation.

Les **cours théoriques (100h)** sont dispensés par des enseignants des universités partenaires. Cette formation, multidisciplinaire, intègre plus particulièrement cinq modules :

- un module « Philosophie » (20h) (J.-M. LONGNEAUX, UNamur)
- un module « Sociologie » (20h) (A. FRANSSSEN et F. NILS, U. Saint-Louis)
- un module « Psychologie » (20h) (M. GARCIA, U. Saint-Louis et UCL)
- un module « Droit » (20h) (J.-Fr. VAN DROOGHENBROECK, UCL et U. Saint-Louis)
- un module « Communication » (20h) (A. VAN DE WINKEL, UCL et Université de Grenoble).

Les **séances de formation à la pratique de la médiation (58h)** tendent à offrir aux participants une approche générale des pratiques de la médiation dans les matières familiale, civile, commerciale et sociale. Elles sont encadrées et supervisées par des juristes médiateurs agréés (M. BECKER, médiatrice agréée en matière civile, commerciale et sociale; G. HERINCKX, médiatrice agréée en matière familiale; C. LEBRUN, médiatrice agréée en matière familiale; T. ROOSEN, médiateur agréé en matière civile et commerciale). Dans un souci pédagogique, les participants sont répartis en deux sous-groupes de 24 pour la plupart des séances.

CONDITIONS SPÉCIALES DU PROGRAMME

Pour des raisons pédagogiques, le nombre d'inscriptions est limité à 48.

Le calendrier du programme suit le **calendrier académique des universités partenaires** (cours dispensés entre octobre et fin mai; sessions d'examens en juin et en septembre).

Responsable académique : Professeur M. GARCIA



QUELQUES MOTS SUR LE CONTENU DE NOS QUATRE PROGRAMMES

FORMATION SPÉCIALISÉE ET INTERDISCIPLINAIRE À LA MÉDIATION CIVILE ET COMMERCIALE ET À LA MÉDIATION SOCIALE (MCCS) 114 h – 11 ECTS

Cette spécialisation constitue un **approfondissement de la formation générale à la médiation** organisée par les universités partenaires, orienté exclusivement sur la médiation dans les matières civile (contrats civils, responsabilité civile et assurance, conflits de voisinage, conflits locatifs, construction, etc.), commerciale (conflits entre actionnaires, contrats commerciaux, bail commercial, etc.) et sociale (conflits individuels et collectifs, gestion des ressources humaines, etc.). Le programme répond aux exigences de formation théorique minimalement posées par la Commission fédérale de médiation en vue de la délivrance d'un **double agrément, dans les matières civile et commerciale et dans la matière sociale**. Il est, enfin, conçu dans une perspective multidisciplinaire, alliant un approfondissement théorique et une formation pratique à la médiation.

Le programme, de 114h de « présentiel » au total, s'articule autour de :

- une **formation théorique** dans les matières suivantes :
 - Droit des obligations et des contrats (15h) (C. DELFORGE, U. Saint-Louis), en ce compris la rédaction des documents propres à la médiation ;
 - Droit du travail (15h) (I. FICHER, U. Saint-Louis, avocat);
 - Sociologie du travail (15h) (N. BURNAY, U. Namur et UCL);
 - Psychologie appliquée à la médiation civile, commerciale et sociale (9h) (S. BILLY, ULB);
 - Éthique et déontologie appliquées à la médiation civile, commerciale et sociale (4h) (N.).
- une **formation à la pratique de la médiation** de 48h dans les matières civile, commerciale et sociale (C. SMETS-GARY et M. BECKER, juristes et médiatrices agréées dans ces trois matières);
- un **stage** d'observation de 8 h minimum.

CONDITIONS SPÉCIALES DU PROGRAMME

Pour des raisons pédagogiques, le nombre d'inscriptions est limité à 24.

Le calendrier du programme suit le **calendrier académique des universités partenaires** (cours dispensés entre octobre et fin mai; sessions d'examens en juin et en septembre).

Responsable académique : Professeur C. DELFORGE



QUELQUES MOTS SUR LE CONTENU DE NOS QUATRE PROGRAMMES

FORMATION SPÉCIALISÉE ET INTERDISCIPLINAIRE À LA MÉDIATION FAMILIALE (MF)

164 h – 11 ECTS

Cette spécialisation constitue un **approfondissement de la formation générale à la médiation** organisée par les universités partenaires, orienté exclusivement sur la médiation dans la sphère familiale. Le programme, outre qu'il répond aux exigences de formation théorique minimalement posées par la Commission fédérale de médiation pour l'**agrément des médiateurs familiaux**, est conçu dans une **perspective pluridisciplinaire**, intégrant différentes disciplines de sciences humaines et combinant un **approfondissement théorique et une formation pratique** à la médiation familiale. Il est complété par deux **stages**.

CONTENU DU PROGRAMME

Le programme comprend 164 heures, réparties comme suit :

- un module « Sociologie de la famille » (10 h) (J. MARQUET)
- un module « Psychologie » (24 h) (M. ALU, C. JANSSEN et M. MEYNCKENS-FOUREZ)
- un module « Médiation familiale et communication » (10 h) (M. MEYNCKENS-FOUREZ)
- un module « Droit de la famille » (36 h) (N. BAUGNIET, N. DANDOY, F. REUSENS et J.-L. RENCHON)
- un module « Pratiques de la médiation familiale » (64 h) (I. DE BAUW, D. d'URSEL, C. ESCOYEZ et I. VAN KERKHOVE)
- deux stages d'observation (10h auprès d'un médiateur familial et 10h auprès d'un juge ou d'un expert médico-psychologique) (N. BAUGNIET et B. GENNART)

CONDITIONS SPÉCIALES DU PROGRAMME

Pour des raisons pédagogiques et d'organisation des stages, le nombre d'inscriptions est limité à 24.

Le calendrier du programme suit le **calendrier académique des universités partenaires** (cours dispensés entre octobre et fin mai; sessions d'examens en juin et en septembre).

Responsable académique : Professeur J.-L. RENCHON



QUELQUES MOTS SUR LE CONTENU DE NOS QUATRE PROGRAMMES

FORMATION SPÉCIALISÉE ET INTERDISCIPLINAIRE À LA MÉDIATION LOCALE, SCOLAIRE ET PÉNALE (MLSP) 103 h – 10 ECTS

PUBLIC

Cette **formation intersectorielle** s'adresse aux professionnels du monde scolaire, du travail social, de la prévention, de l'aide à la jeunesse, du monde judiciaire (maisons de justice), de l'administration et des collectivités locales. Elle est ouverte aux enseignants, travailleurs sociaux, psychologues, sociologues, juristes, criminologues, éducateurs, animateurs, etc.

OBJECTIFS

La médiation locale, la médiation scolaire et la médiation pénale constituent trois dispositifs mobilisés aujourd'hui pour **résoudre divers conflits dans la cité**. Faisant le pari de la discussion et de la négociation, ils incarnent un nouveau modèle de règlement des conflits et un autre type de rapport à la règle et à l'autorité, au cœur de la vie locale, de l'institution scolaire ou du système pénal.

L'objectif de la formation est double :

- d'une part, à partir d'un éclairage empirique apporté par des praticiens de la médiation, il s'agira de **cerner ce qu'elle recouvre** concrètement et **comment elle fonctionne** dans les trois contextes particuliers que sont la vie locale, l'école et le système pénal;
- d'autre part, à partir d'une analyse des objectifs de la médiation et de leur confrontation aux pratiques, il s'agira de tenter de mieux **comprendre les enjeux** normatifs, politiques et sociaux que soulève ce mode alternatif de règlement des conflits **et les difficultés auxquelles se confronte le médiateur**.

CONTENU

Sur le plan pédagogique, la formation a une dimension à la fois théorique et pratique. Sur les trois scènes proposées, une présentation du dispositif de médiation et de ses enjeux est complétée par une **discussion des pratiques** de médiation telles qu'elles se développent sur le terrain local, scolaire et pénal. Un deuxième volet de la formation est, ensuite, consacré à une **analyse en groupe**, mêlant participants et enseignants, autour de trois cas concrets de médiation tirés de la pratique.

Un travail clôt la formation.

Pour l'étudiant(e) qui le souhaite, l'organisation d'un stage est possible, mais à charge pour lui/elle de trouver le lieu de sa réalisation.



QUELQUES MOTS SUR LE CONTENU DE NOS QUATRE PROGRAMMES

De façon plus concrète, le programme se décompose comme suit :

- Séance introductive
- Introduction générale à la médiation et à ses enjeux (J. FAGET)
- Expériences de médiation locale, scolaire et pénale (rencontre avec trois médiateurs) (8h) (Y. CARTUYVELS, D. KAMINSKI, F. DE BRIER)
- Module « Médiation locale », contexte et pratiques (Chr. SCHAUT, A. VERLAEKEN)
- Module « Médiation scolaire », contexte et pratiques (F. DE BRIER, M. VERHOEVEN)
- Module « Médiation pénale », contexte et pratiques (Chr. MINCKE, A. LEMONNE, V. MOREAU)
- Module « Analyse en groupe » (Y. CARTUYVELS, D. KAMINSKI, F. DE BRIER)

CONDITIONS SPÉCIALES DU PROGRAMME

La **réussite d'une formation de base à la médiation ne constitue pas un prérequis** au suivi de cette formation.

Les cours se donnent entre février et décembre de chaque **année civile**.

Responsable académique : Professeur Y. CARTUYVELS



INFORMATIONS PRATIQUES

CONDITIONS D'ADMISSION

1. La **formation générale à la médiation (MG)** et la **formation spécialisée et interdisciplinaire à la médiation locale, scolaire et pénale (MLSP)** sont ouvertes, sans prérequis, aux personnes titulaires d'un diplôme de l'enseignement universitaire ou de l'enseignement supérieur de type long ou court (graduat, bachelier, licence ou master).

Les candidats qui ne seraient pas titulaires de l'un de ces diplômes peuvent bénéficier d'une procédure de validation aux fins d'équivalence de leurs acquis.

2. La **formation spécialisée et interdisciplinaire à la médiation familiale (MF)** et la **formation spécialisée et interdisciplinaire à la médiation civile, commerciale et à la médiation sociale (MCCS)** requièrent, outre la condition précisée au point 1, le suivi d'une formation de base à la médiation.

Les personnes titulaires du Certificat de formation générale à la médiation délivré par les universités partenaires sont admises de plein droit à ces deux programmes, sous la seule limite du nombre de places disponibles chaque édition. Les autres personnes peuvent être admises moyennant le dépôt d'un dossier de candidature faisant, notamment, la preuve d'acquis équivalents à cette formation de base.

DROITS D'INSCRIPTION

En 2014-2015, les droits d'inscription s'élèvent à

- 1.800 euros pour la formation générale à la médiation (MG)
- 1.800 euros pour la formation spécialisée et interdisciplinaire à la médiation familiale (MF)
- 1.500 euros pour la formation spécialisée et interdisciplinaire à la médiation civile et commerciale et à la médiation sociale (MCCS)
- 1.200 euros pour la formation spécialisée et interdisciplinaire à la médiation locale, scolaire et pénale (MLSP)

L'inscription aux différents programmes n'est effective que moyennant le dépôt du dossier de candidature et le paiement d'un acompte non restituable de 400 euros.



INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRE ET LIEU DES FORMATIONS

Les cours se donnent certains vendredis en journée (selon le cas, soit sur le site de l'U. Saint-Louis à Bruxelles, soit sur le site de l'UCL à Louvain-la-Neuve) et certains samedis matin (exclusivement sur le site de l'U. Saint-Louis à Bruxelles), hors jours fériés et congés scolaires.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ET INSCRIPTIONS

Si vous souhaitez recevoir des informations complémentaires ou vous inscrire à l'un de nos programmes, vous pouvez **consulter nos sites internet** :

- **UCL** : www.certificat-mediation.be

- **Saint-Louis** : www.usaintlouis.be/sl/mediation.html

Nous vous invitons à être attentif aux éventuels changements par rapport aux informations qui sont reprises dans la présente brochure et qui peuvent ne plus être actualisées au moment de votre inscription.

Il vous est également possible de **contacter l'un des gestionnaires administratifs** de nos programmes :

- *Pour la formation générale à la médiation (MG) ainsi que les formations spécialisées et interdisciplinaires à la médiation civile, commerciale et sociale (MCCS) et à la médiation locale, scolaire et pénale (MLSP) :*

Marie-Ève CARRETTE BOUCHAT

Université Saint-Louis - Bruxelles

Boulevard du Jardin botanique, 43 - 1000 Bruxelles – Belgique

Tél. : 02 211 78 64

certificat-mediation@usaintlouis.be

- *Pour la formation spécialisée et interdisciplinaire à la médiation familiale (MF) :*

Centre de droit de la personne, de la famille et de son patrimoine (CeFaP)

Université catholique de Louvain

Collège Thomas More

Place Montesquieu, 2 - 1348 Louvain-la-Neuve - Belgique

Tél. (sauf les vendredis) : 010 47 47 30

secretariat-cfap@uclouvain.be